

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL,

Du Jeudi 18 Août 1831.

Avec permission du Magistrat. — Editeur, C.-H. WOLFRATH, impr. du Gouvernement et du Magistrat.

ARTICLES OFFICIELS.

1. Samuel Biéri, de Schangnau, bailliage de Langnau, Canton de Berne, maître charpentier, domicilié rière la Sagne, s'étant absenté clandestinement, en laissant sa femme et ses enfans avec des dettes. Le Conseil d'Etat, par son arrêt du 8 août courant, a ordonné la liquidation sommaire de son peu de bien, et M. Challandes, maire de la Sagne, en a fixé la tenue au mardi 6 Septembre prochain, dès les 8 heures du matin, dans la grande chambre de la maison-de-ville du dit lieu, où tous les créanciers du dit Biéri, sont requis de se présenter, munis de leurs titres, pour être inscrits et faire valoir leurs droits, sous peine de forclusion. En outre, toutes personnes quelconques qui sont à compte ouvert avec lui, ou qui lui sont redevables, sont pareillement requis de se présenter le dit jour afin de régler le tout devant le juge. Donne à la Sagne, le 11 août 1831.

Par ord. CONVERT, greffier.

2. Le Conseil d'Etat ayant permis au Sieur Louis Richardet, de Fontaines, négociant à Motiers, de mettre ses biens en décret, M. Besancenet, lieutenant civil, fonctionnant pour l'absence de M. Courvoisier, conseiller d'Etat, capitaine et châtelain du Val-de-Travers, a fixé la journée des inscriptions, au lundi 12 septembre prochain. En conséquence, tous les créanciers du même Sieur Louis Richardet, sont péremptoirement assignés à se rencontrer à l'hôtel-de-ville de Motiers-Travers, le jour sus-indiqué, dès les 8 heures du matin, pour faire inscrire leurs titres ou prétentions, et être ensuite colloqués, s'il y a lieu, chacun suivant le rang et la date de sa créance, sous peine de forclusion pour les non-comparans. Donné à Motiers, le 15 août 1831.

Le notaire fonctionnant provisoirement au Greffe,

COULIN, notaire.

3. Le Conseil d'Etat ayant ordonné la discussion des biens et dettes de Demoiselle Sophie Bovet, de Fleurier, y demeurant, M. Abram-Henri Besancenet, lieutenant civil du Val-de-Travers, fonctionnant en l'absence de M. Courvoisier, conseiller d'Etat, capitaine et châtelain de la même Juridiction, a fixé la journée des inscriptions de ce décret au mercredi 7 septembre prochain. En conséquence, tous les créanciers de la même Dlle Sophie Bovet, sont péremptoirement assignés à se rencontrer le jour indiqué, 7 septembre prochain, à l'hôtel-de-ville de Motiers-Travers, dès les 8 heures du matin, pour faire inscrire leurs titres ou prétentions, et être ensuite colloqués, chacun suivant le rang et la date de sa créance, sous peine de forclusion pour les non-comparans.

Le notaire fonctionnant provisoirement au Greffe,

Par ord., COULIN, notaire.

4. M. le grand-baillif Fischer, à Cerlier, sur la demande des parens de Jean-Pierre Sunier allié Jeanneret, de et à Nods, sur l'approbation de l'autorité tutélaire au dit lieu, ainsi que du consentement du dit Sunier-Jeanneret, a nommé à ce dernier un tuteur en la personne du Sr. Abram-Frédéric Botteron, feu Isaac, du prédit Nods. Ce qui est rendu public pour la gouverne d'un chacun, sous peine des suites prononcées par la loi. Donné par ordre baillival, à Cerlier, ce 12 juillet 1831. Greffe baillival de Cerlier.

5. Le Conseil d'Etat ayant permis à Louis-Auguste Schwartz-Favre, communier des Ponts, marchand à Couvet, de mettre ses biens en décret; M. Abram-Henri Besancenet, lieutenant civil du Val-de-Travers, fonctionnant en l'absence de M. Courvoisier, conseiller d'Etat, capitaine et châtelain de la dite juridiction, a fixé la journée des inscriptions de ce décret au lundi cinq septembre prochain. En conséquence, tous les créanciers du dit Louis-Auguste Schwartz-Favre, sont péremptoirement assignés à se rencontrer à l'hôtel-de-ville de Motiers-Travers, le jour sus-indiqué, dès les 8 heures du matin, pour faire inscrire leurs titres ou prétentions et être ensuite colloqués, s'il y a lieu, chacun suivant le rang et la date de sa créance, sous peine de forclusion pour les non-comparans. Donné à Motiers, le 26 juillet 1831.

Le notaire fonctionnant provisoirement au greffe,

Par ord., COULIN, notaire.

6. Le Gouvernement ayant ordonné le décret des biens des hoirs de feu David-Jonas Verdonnet, en son vivant maître cordonnier au dit lieu, M. Cousandier, conseiller d'Etat et châtelain du dit Boudry, en a fixé la tenue au vendredi

26 août prochain, jour auquel tous les créanciers des dits hoirs Verdonnet sont avertis et sommés de se rencontrer à 8 heures du matin, à la maison-de-ville de Boudry, par-devant le Juge éga-leur, pour y faire inscrire leurs titres et prétentions, et être ensuite colloqués par rang et date selon la pratique, sous peine de forclusion. Donné à Boudry, le 30 juillet 1831.

J.-J. MARTENET, greffier.

7. Le Gouvernement ayant accordé le décret des biens et dettes d'Albert Courvoisier, du Locle, y demeurant, maître boulanger, pâtissier et confiseur; M. Nicolet, maire dudit Locle, a fixé la journée pour sa tenue au mardi 23 août courant. En conséquence, tous les créanciers dudit Albert Courvoisier sont péremptoirement assignés à se rencontrer ledit jour, dès les neuf heures du matin, dans la salle d'audience de la maison-de-ville, pour y faire valoir, par-devant le Juge, leurs droits et prétentions sur la masse des biens mis en décret, sous peine d'être for-clos. Greffe du Locle.

VENTES PAR VOIE D'ENCHÈRES.

8. Ensuite de permission obtenue, l'hoirie de feu M. Matthias Schlencker, vivant faiseur de corps en cette ville, exposera en enchère publique divers meubles et effets provenant de sa succession. Ils consistent principalement en bureaux, commodes et armoires en noyer, lits et canapé complets; chaises en noyer, linge de lit et de table, habits et linge d'homme, deux pendules, batterie de cuisine et une centaine bouteilles vides. Les enchères auront lieu sous de favorables conditions, au troisième étage de la maison de M. Louis Caumont, rue des Moulins, le jeudi 1^{er} Septembre prochain, à 9 heures du matin. — La même hoirie offre dès ce moment en vente, des marchandises diverses, telles que, basins canelés pour corsets, corsets blancs et en nanquin confectionnés, buses de différentes grandeurs en acier et en baleine, premier choix; une forte partie de baleines brutes; des soies et fils de différentes nuances et qualités. S'adr., dans le logement du défunt, à M^{lle} Nanette Borel, qui est chargée d'indiquer le prix des vins tant en bouteilles qu'en tonneaux, qui sont également à vendre dès aujourd'hui.

9. Jeudi 1^{er} Septembre à 9 heures du matin, on exposera en mises publiques, à Montet en Vuilly, 12 mères-vaches, dont 8 sont à leur premier veau, une truie portante, 7 gros porcs et 10 petits, nes les printems passé. Le tout sous des conditions favorables.

A VENDRE.

10. Chez Bouvier frères, au pain de sucre, rue des moulins, quelques seilles cendres de hêtre, soit foyard; plus des pots de terre vernissés, propres à contenir des marmelades, confitures, huiles, etc.

11. Un tour de lit de cotonne rouge et blanc, très-propre et presque neuf. S'adr. au bureau d'avis.

12. L'établissement que possédait en cette ville feu Jacques Maître, ferblantier, ainsi qu'une assez grande quantité de marchandises de son état qu'il avait fait venir de Paris. Cet établissement, qui est en très-hon état, sera cédé à un prix avantageux à l'acheteur, qui pourra entrer de suite en possession. S'adr. à M. Jean Favre, grand-sautier.

13. Un bonheur du jour avec sa fermante et sa garniture en beau bois de noyer, vernis et travaillé bien proprement, et six bois de chaises en beau et bon bois de noyer, vernis et dans le dernier genre. S'adr. à A. L. Borel, ébéniste, rue du pommier.

14. Chez Louis Junod, à la Croix-du-marché, des sucres de Paris en morceaux, sans papier, à 4 1/4 batz par 50 et 100 liv., et 4 1/2 batz par 6 à 12 livres.

15. La récolte des fruits du jardin de M. le ministre de Petitpierre.

16. Trois chiens courans, deux de 4 ans et un de 2 ans. S'adr. à J.-H. Gaberel, au Petit-Savagnier.

17. Pour cause de départ, deux trappes de renard, en bon état, avec le secret pour les attraper et un bon fusil double. S'adr. à Samuel Guillod, à Cormondrèche.

18. Chez Ch. Gerster, libraire, panorama de l'histoire ancienne depuis les tems les plus reculés jusqu'à la bataille d'Actium, par André Janin. Prix 3 fr. de France. Grammaire de Noël et Chapsal, imprimée sur la dernière édition de Paris 1831; rix prelié dos et coin parchemin, 9 bz.

19. Traité sur la vraie propriété de la prédestination, avec la clef d'analyser les écrits mystiques du vieux et du nouveau Testament, suivi de l'explication du règne de mille ans avec Christ. Prix, 8 batz, broché. Ce petit ouvrage sortira de la presse, d'abord que les frais seront à peu près couverts par la souscription, qui est ouverte chez M. Gerster, libraire, où l'on trouvera des prospectus.

20. Des vins blancs en bouteilles, pur vin de Champréveyre des années 1825 et 1827, et du rouge 1827. S'adr. à l'ancien S. Favarger, à la Coudre.

21. Une bonne voiture de voyage à cabriolet, 2 chevaux et 3 harnais, que l'on vendra le jeudi 18 courant, au plus offrant, près du Poids public, à 10 heures du matin.

22. Les bouchers de la grande boucherie de cette ville, infotment le public qu'ils sont devenus propriétaires des langues des bœufs qu'ils consomment dans leurs boucheries; ainsi dès ce moment l'on trouvera tous les jours chez eux des langues de bœufs fraîches, salées et fumées, très-bien conditionnées, et à un prix modique.

23. De très-belles langues fraîches et sèches, à l'hôtel de la Balance.

24. Deux chiens courans, l'un âgé de 3 ans et l'autre de 4, formant ensemble un joli couple, deux fusils de chasse, un simple et un double; ainsi que tous les accessoires d'un chasseur, que l'on cédera à prix modique. S'adr. à Julien Calame, à Cortaillod.

25. De très-beaux myrtes, grenadiers et lauriers, de trente à trente-six pouces jusqu'à la pomme. S'adresser à Jean-Jacques Hugentobler, à Cortaillod.

26. Sur pied, la récolte d'une vigne de 3 ouvriers située au quartier appelé La Caille, à dix minutes de la ville, et les fruits d'environ 30 arbres existant dans la dite vigne. S'adr. à M. Jacottet, notaire.

27. Pétremand, cordonnier, a l'avantage d'annoncer au public qu'il est des mieux assorti dans tout ce qui concerne son état, qu'il peut produire un assortiment de 80 nuances maroquin de Paris première qualité, de même qu'en noir de 4 qualités, bronzé gris et noir, et différentes sortes d'étoffes pour souliers et bottines de différents genres, dont il reçoit les modèles de Londres et de Paris.

IMMEUBLES.

28. Le samedi 10 septembre prochain, pour première passation, dès les 4 heures du soir, à l'auberge de l'Écu de France, à Couvet, le Sieur A.-L^s Borel, de Couvet, bourgeois de Neuchâtel, exposera en vente par voie d'enchères sur minute, les deux domaines qu'il possède aux Sagnettes et aux Prises, district de Boveresse; ces domaines qui sont actuellement réunis en un seul, et qui peuvent être laissés tels, ou être séparés facilement et sans inconvénient, consistent: celui des Sagnettes, en une belle et vaste maison, nouvellement, solidement et proprement bâtie, avec deux appartemens commodes; elle est évaluée à l'assurance de ce pays contre l'incendie, à 11000 francs du pays; en 40 poses de terre, une partie labourable et l'autre partie en prés, et en une petite portion au pâturage appelé le Communet; une fontaine abondante coule très-près de la maison, qui a droit à la moitié de l'eau; celui des Prises consiste en une maison avec un appartement bien logeable, et deux cuves neuves à côté, en 133 poses de terrain dont 8 poses labourables et le restant en pâturage, sur lequel existent de belles forêts. Ces deux domaines qui seront exposés ensemble et séparément fournissent à l'entretien de 8 vaches en hiver et de 14 en été. On peut avoir connaissance des conditions et des localités en s'adressant au Sieur A.-L^s Borel, propriétaire, demeurant sur place aux Sagnettes; et quant aux conditions de la minute, le notaire Coulin, demeurant à Motiers, donnera tous les renseignements qui lui seront demandés.

29. Pour cause de départ, Samuel Guillod, conjointement avec sa femme, expose en vente publique par forme d'enchère à la minute, les immeubles qu'il possède à Cormondrèche, et rière le dit lieu, consistant: 1^o En une maison en bon état, ayant la vue du lac et des Alpes, avec quatre chambres, un jardin derrière la dite maison, un dit du côté de vent, une place pour le fumier, une grande cave voûtée, dans laquelle on peut loger 40 à 50 bosses de vin, place pour pressoir

écurie et place pour 25 chars de foin, la moitié d'un puits intarissable; le tout en prix pour 80 louis. 2° Une vigne de la contenance de 5 ouvriers, lieu dit à Pain-blanc, territoire d'Auvernier, jôte de vent M. Max. de Meuron, un sentier public de joran, M. Matthieu d'ubère, David Duvoisin de bise. 3° Un morcel de vigne lieu dit aux Rochettes, territoire d'Auvernier, contenant un ouvrier: ces deux pièces franches de dime. 4° Une dite à Cudeau, territoire de Corcelles, contenant 3/4 ouvriers. 5° Deux parcelles de terrain en nature de verger, contenant 3 ouvriers, sur le territoire de Corcelles et Cormondrèche; l'une à l'Homme-mort, la seconde lieu dit sur le Creux. La vente aura lieu à la maison-du-village de Cormondrèche, lundi 29 août et jours suivans. On vendra de même un mobilier composé de literie, batterie de cuisine, une bonne pendule toute neuve, chaises, tables, pupitre, garde-robis, bois de lits, lits de repos, et différens tonneaux, outils aratoires et d'autres articles trop longs à détailler.

30. (Ou à louer.) Présentement, une maison bâtie à neuf, dans une belle exposition, ayant droit d'auberge. S'adr. à George Vallingre, en ville.

31. Monsieur Favarger-Huguenin offre à vendre les vignes qu'il possède, toutes dans le meilleur état de culture possible. L'une est à Monruz, soit entre deux bois, vignoble de Neuchâtel, entre la vigne de M. le colonel de Pury et celle de l'hoirie Donny, contenant 5 ouvriers 3/4, outre 1 3/4 ouvriers en verger. Cette vigne a été replantée en fin plant blanc en 1827, et a parfaitement réussi, en sorte qu'au dire des visiteurs de la ville et d'experts entendus, c'est une des belles vignes du pays. Trois autres sont situées rièr Peseux. La 1re de 4 5/8 ouvriers, près du village, lieu dit à Boubin, en partie replantée; la seconde lieu dit aux Combes, d'environ 3/4 d'ouvriers, et la dernière à Chanson, d'environ 7/8 d'ouvriers. Elles sont toutes très-bonnes et d'un très-grand produit, et ont été soignées jusqu'à présent par un vrai amateur et comme propriétés d'affection. La vente définitive de ces vignes aura lieu dans l'étude du Sieur Clerc, notaire à Neuchâtel, le jeudi, 18 du présent mois d'août, à 2 heures après midi. S'adr. pour voir la vigne de Monruz, au propriétaire, et pour celle de Peseux, à M. l'ancien Preud'homme.

ON DEMANDE A ACHETER.

32. Un pilon soit mortier en marbre. S'adr. à M. Reymond, notaire, rue St.-Maurice.
33. De rencontre, pour le plutôt possible, trois boulets en fer bien ronds pour bassine, de 6 à 8 livres pièce. S'adr. au bureau d'avis.
34. Un banc à plusieurs places, dans le Temple du haut. S'adr. à M^{me} de Rougemont-Bovet.

A LOUER.

35. Pour de suite le premier étage de la maison du bureau de la loterie, rue St.-Maurice, ci-devant occupé par M. le pasteur Guillebert. S'adr. à M. Narbel, maison Vaucher-DuPasquier.
36. Une chambre meublée, chez David Vutthier, maître-boucher.
37. Dès à présent, sous des conditions favorables, la maison, remise, écurie, four, terrasses, espalier, etc., du domaine Beuther, à Haute-rive. S'adr. au propriétaire, M. de Wattenville de Lentulus, à Berne, ou à M. Th. Stauffer, à Champion.
38. La grande cave de la maison, dite la Grognerie, à la Chaux-de-Fonds, étant à remettre pour le 11 septembre, meublée de ses 12 laigres, en parfait état et propres à être incessamment remplis. MM. les encaveurs qui pourraient avoir des vues sur elle, sont priés de s'adresser à M. F. Ducommun, cadet, audit lieu, qui la fera voir, ou à M. Aug. Matile, à Neuchâtel, qui indiquera les conditions.
39. Pour Noël, dans la maison de M^{me} Boyer, un magasin situé sur le Pont-des-boutiques. S'adr. à elle-même.
40. Pour Noël, plusieurs magasins bien éclairés, avec chambre et dépendances, dans la maison Erhard Borel, au faubourg.
41. A des personnes propres et sans enfans, un rez-de-chaussée agréablement situé, contenant deux chambres vernies, remises à neuf, avec ou sans cuisine. S'adr. à M. Matile, rue du Pommier.
42. De suite ou pour Noël, un petit caveau pouvant servir de magasin au rez-de-chaussée, près la petite boucherie. S'adr. à Charles Naguel, à l'Ecluse.
43. MM. Louis Perrin et Olivier Petitpierre, voulant remettre à bail le domaine qu'ils possèdent à Bevaix, désirent traiter avec un fermier qui soit laborieux et bon cultivateur, et qui leur offre une caution solvable. Le domaine se compose d'une vingtaine de poses en champs et près et d'une maison de ferme. On y joindrait quelques vignes que le fermier cultiverait en argent. S'adr. pour les conditions, à M. L^s Perrin, rue de la Balance, à Neuchâtel.

ON DEMANDE A LOUER.

44. Une auberge et une boulangerie, ensemble ou séparément, en ville ou à la campagne, pour un homme marié et sans enfans, contre caution ou paiement d'avance. S'adr. au bureau d'avis.

DEMANDES ET OFFRES DE SERVICES.

45. Une fille, du canton de Berne, âgée de 21 ans, forte et robuste, désirerait trouver une place de fille de chambre ou bonne d'enfant; comme c'est pour apprendre le français, elle se contenterait d'un médiocre salaire. S'adr. au cabaretier de la maison-de-ville à Cudrefin.
46. On demande, à Lausanne, une assujettie tailleur, on prendrait aussi une apprentie; il est inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. S'adresser au bureau de cette feuille.
47. On demande, pour entrer de suite, comme cuisinière, une fille d'âge mûr, et qui soit munie de bonnes recommandations. S'adresser à M^{me} Perret-Gagnebin, à l'Ecluse.
48. On demande de suite, une fille d'un âge mûr, qui sache faire plus qu'un bon ordinaire, coudre, tricoter et raccomoder les bas, et sur laquelle on puisse avoir de bons renseignemens. S'adr. au bureau d'avis.
49. Théophile Junod, de Lignières, depuis peu de retour de Paris, où il a travaillé pendant 8 ans de l'état d'ébéniste, se recommande au public pour tout ce qui est relatif à sa partie. Il sera très accomodant pour les prix. On peut voir quelques échantillons de ses ouvrages chez MM. Jeanneret et Baumann, en face de l'hôtel du Faucon.
50. Un jeune homme de ce pays désire trouver une place de domestique ou même de journalier; il se contenterait d'un modique salaire. On peut donner de sa moralité, ainsi que de sa fidélité, tous les témoignages les plus satisfaisans. S'adr. au bureau d'avis.
51. On demande pour la campagne une fille qui sache faire un bon ordinaire, filer, coudre, qui parle allemand et qui aurait de bons certificats. S'adr. au bureau d'avis.

OBJETS VOLÉS, PERDUS OU TROUVÉS.

52. On a volé à M. Péter-Wavre, les abricots de deux grands espaliers appuyés contre le cabinet de sa vigne du Saar, on n'en a laissé aucun, pas même pour les goûter, mûrs et non mûrs, tout a été enlevé. Les maraudeurs sont prévenus que cet endroit est surveillé et qu'on y a mis des trappes. Le propriétaire promet un écu-neuf de récompense, à la personne qui lui dénoncera le coupable.
53. On a perdu, mardi 9 courant, de Neuchâtel à St. Aubin, un livret de voyageur portant le nom de Pierre-George Favre, de Provence, ouvrier maréchal. On prie les personnes qui pourraient l'avoir trouvé, de le rapporter, contre récompense, au bureau de la Poste, à St. Aubin.
54. On a trouvé, jeudi 11 courant, de Neuchâtel à Fenin, une montre, boîte en argent. On peut la réclamer, contre les frais d'insertion, chez M. le justicier Morthier, à Dombresson.
55. La maison Bovet et C^{ie}, croit devoir prévenir le public, que des vols rares les précédentes années, se commettent fréquemment depuis quelques mois, sur les blancheries qui dépendent de la fabrique de Boudry. Ces vols jusques ici ont porté sur des toiles sans impression, écruës ou plus ou moins avancées en blanchiment. Les susdits, qui de leur côté, seront plus sur leurs gardes à l'avenir, prient en conséquence les personnes auxquelles ces toiles de coton pourraient être offertes, soit en pièces, soit par coupons, d'en donner avis à l'autorité, pour la mettre à même de remonter à l'origine de délits récidivés envers des objets confiés à la foi publique.
56. M. le maître-bourgeois de Pury, offre un écu-neuf de récompense, à la personne qui pourra lui donner des renseignemens certains sur les auteurs des vols de fruit, qui ont eu lieu dans sa possession du Saart.
57. On a perdu ou oublié dans un magasin de la ville, jeudi 28 juillet, un paquet de tuelles. La personne qui pourrait l'avoir trouvé, est priée de l'indiquer à J.-M. Næff, qui fera connaître le propriétaire.
58. On a trouvé, dimanche passé 14 courant, un livre in-8°, imprimé en allemand. On peut le réclamer, contre les frais d'insertion, au bureau d'avis.
59. On a trouvé, lundi 8 courant, entre le Plan et Pierrabot, un parasol que l'on peut réclamer, contre les frais d'insertion, au bureau de cette feuille.
60. On a trouvé le 10 juin dans le bois de Fenin, un sabot de char. S'adr. à A.-L. Blandenier, à Dombresson.

AVIS DIVERS.

61. On informe le public que le tirage de la 3^e classe 71^e loterie de cette ville, aura lieu le Vendredi 16 Sept. prochain, en sorte que l'on

invite les personnes qui veulent s'y intéresser encore une fois, à se procurer des billets au bureau de la loterie, chez M. A.-S. Wavre, rue St. Maurice.

62. Toutes les personnes auxquelles peut devoir feu Jaques Maître, ferblantier en cette ville, sont invitées à produire aussi promptement que possible, la note de leurs réclamations à M. Jean Favre, grand-sautier, qui est également chargé de recevoir et de faire rentrer les comptes dus au défunt.
63. Les personnes qui ont des réclamations à faire à l'hoirie de feu M. Matthias Schlencker, vivant faiseur de corps en cette ville, ainsi que celles qui sont débitrices de cette hoirie, sont invitées à s'adresser à M. F.-E. Petitpierre, notaire, chargé de la liquidation de la succession.
64. Les affaires des ateliers de constructions de la Borcarderie étant terminées; les personnes qui pourraient avoir oublié de faire leurs réclamations, sont priées de le faire incessamment, en s'adressant à M. l'avocat Delachaux, à Valangin, ou à M. le justicier Reymond, négociant, à Fontaines.
65. M^{me} la veuve Perrochet, ayant actuellement de jolies chambres vacantes, continue à se recommander aux personnes qui désireraient les occuper, de même que pour la pension sans le logement, si cela peut convenir.
66. Un particulier de Valangin, désire prendre part avec une personne de la ville, à l'abonnement du Journal de Neuchâtel; on se contenterait de le recevoir le lendemain ou le surlendemain des jours où il paraît.
67. Les divers quartiers de la commune des Ponts ayant à remettre en cantonnement, pour le terme de six ans, la maintenance des routes et chemins publics qui sont à leur charge, mesurant 2357 perches, invitent tous ceux qui auraient des vues d'en faire l'entreprise, soit en totalité ou par tronçon, à se rendre le samedi, 5 septembre prochain, à une heure de l'après-midi, dans la maison commune des Ponts, pour faire leurs offres et porter présence à l'adjudication qui sera faite de ce cantonnement.
68. Les personnes qui seraient à même de fournir des chevaux pour le train d'artillerie, dont un détachement se rend à l'école de Thoune au commencement du mois prochain, peuvent faire leurs soumissions à M. Rychner, médecin vétérinaire du Gouvernement, qui leur fera connaître les conditions auxquelles les chevaux seront reçus.
69. M. Clerc, notaire, est chargé du placement d'une somme de cent louis, moyennant bonnes sûretés.

Départ de voitures.

70. Une voiture partira au commencement du mois prochain pour Francfort, Hambourg et Lubek, et une autre au milieu du même mois pour Vienne et Cracovie. S'adr. à Conrad Schlegel, maître voiturier, à Berne.
71. Du 1 au 6 Septembre prochain, il partira deux bonnes voitures, savoir, la première pour Milan, Florence et Rome, la seconde pour Paris, Calais et Londres, et une troisième pour Francfort et la route; dans chacune il y aura des places vacantes; les personnes qui voudraient en profiter, sont priées de s'adresser à J. Pasche, maître voiturier, rue d'Etraz, ancien établissement Delavaux, à Lausanne.

TAXE DES VIANDES, pour Août 1831.
(des quatre quartiers seulement, sans autre charge.)
Le bœuf à 9 1/2 cr. | Le veau à 8 1/2 cr.
La vache à 8 1/2 cr. | Le mouton à 10 cr.

TAXE DU PAIN, dès le 22 Nov^{bre} 1830.
Le pain mi-blanc à 5 1/2 cr. la livre.
Le pain blanc à 6 1/2 cr. „
Le petit-pain de demi-batz doit peser 4 1/4 onces.
Celui d'un batz. 8 1/2 „
Celui de six creutzers 14 5/8 „

PRIX DES GRAINS.

1. NEUCHÂTEL. Au marché du 11 Août.
Froment l'émine bz. 28 à 29.
Moitié bled. — „ 23 1/2 à 24 1/2.
Mècle — „ 18 à 19.
Avoine — „ 8 1/2.
Epeautre. le quintal L. 13 „ 8.

2. BERNE. Au marché du 9 Août.
Froment l'émine bz. 22
Epeautre — „ 21 1/2 à 26 1/2.
Prix moyen — „ 23 5/8 rap.
Mècle — „ 16 1/2 à 18.
Seigle — „ 14 à 18.
Orge — „ 10 à 11.
Avoine le muid „ 62 1/2 à 83.

3. BASLE. Au marché du 12 Août.
Epeautre, le sac . fr. 20 „ à 24 „ 7.
Prix moyen — „ 22 „ 9 „ 1
Orge — „ 11 „ à 12
Il s'est vendu . . . 1199 sacs froment et épeautre.
Reste en dépôt . 492 —
NB. Le sac contient environ 9 émines de Neuchâtel.